UAPED

Au sein de l'UMJP de Libourne

Uniquement sur rendez-vous

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h :
05.57.55.15.31

Centre Hospitalier de Libourne
112 rue de la Marne
33500 Libourne

SCAN ME





UAPED

Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger du Centre Hospitalier de Libourne

Le toucan est le totem de "celles et ceux qui désirent être vus et entendus"

HÔPITAUX DU NORD-GIRONDE
Centre Hospitalier Libourne

UAPED Libourne

Qu'est-ce que l'UAPED ?

C'est une Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger, spécialisée dans **le repérage, l'évaluation, la prise en charge et l'orientation d'enfants victimes de violences**.

Pour qui ?

Les enfants et adolescents victimes de violences âgés de moins de 18 ans.

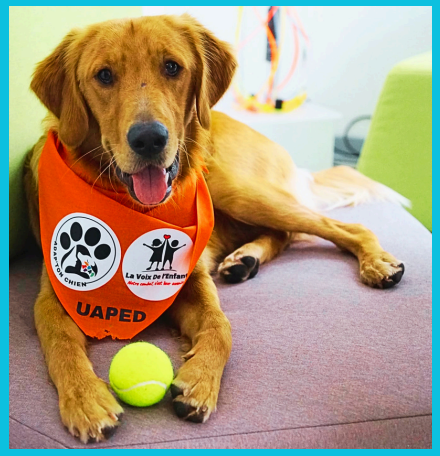
A la demande de qui ?

Les enfants et adolescents
Les professionnel de santé libéraux
L'entourage du mineur et/ou les témoins

Qui est l'équipe de l'UAPED ?

Une **équipe pluridisciplinaire** associant des professionnelles spécialement formées à l'accueil et à l'évaluation des enfants victimes :

- Des médecins légistes
- Des infirmières
- Une assistante de service social
- Des psychologues
- Des secrétaires
- Un chien d'accompagnement médico-judiciaire



UAPED Libourne

Quelles sont nos missions ?

Notre objectif principal est de **faciliter le parcours des enfants via une évaluation spécialisée sur une même unité de temps et de lieu** :

- → Une évaluation médico-psycho-sociale du mineur,
- → Une collaboration étroite entre les acteurs intervenants auprès des enfants victimes, que ce soit dans les champs médical, social, judiciaire, psychologique ou de la protection de l'enfance,
- → Des orientations adaptées,
- → Des avis spécialisés auprès des professionnels dans le cadre de situation de violence,
- → Des formations, informations et de la prévention sur les questions des violences faites aux enfants.

Comment solliciter l'UAPED ? Quelles sont les modalités de prise en charge ?

1. Un premier contact téléphonique : 05 57 55 15 31
2. Le renvoi de la fiche de renseignements qui vous sera adressée
3. La prise en charge se fait sur rendez-vous uniquement, pendant les heures d'ouverture du service
4. Et **avec l'adhésion de la famille / des responsables légaux du mineur**